

ANTIDOTE

pour des lieux collectifs
pérennes & solidaires

Antidote a été créé pour **acquérir du foncier** (terres, immeubles, maisons, ...) afin de le mettre **à disposition de projets collectifs**.

En fédérant des collectifs, à travers le pays, Antidote crée des solidarités à plusieurs niveaux & **participe d'une culture mutualiste** (matérielle, économique, intellectuelle, technique...) indispensable pour dépasser les paradoxes de la société productiviste & individualiste.

En rapprochant des personnes venues d'horizons & de cultures politiques différentes, **elle favorise le dialogue & l'ouverture** nécessaires pour considérer les débats à l'intérieur des **mouvements anticapitalistes** comme des **potentialités enrichissantes** plutôt que comme des facteurs de divisions.



PÉRENNITÉ DU FONCTIONNEMENT
COLLECTIF DES LIEUX & DE LEURS VOCATIONS
PARTICULIÈRES (AGRICOLE, CULTUREL...)

ÉCHANGES
ET SOLIDARITÉS
ENTRE DIFFÉRENTS
LIEUX COLLECTIFS

DANS LA PRATIQUE

Antidote agit **à la fois comme un outil de collecte financière et de gestion immobilière**.

Sa forme juridique est un fonds de dotation; structure d'intérêt général, elle mêle la souplesse d'une association aux avantages d'une fondation.

Lorsqu'elle s'engage auprès d'un collectif souhaitant s'installer sur un lieu, **son intervention s'organise en trois phases** :

- Une collecte de dons, ouvrant droit à une déduction d'impôts jusqu'à 66% du montant total
- L'acquisition du lieu grâce aux sommes récoltées
- La délégation de l'usage du lieu à une association sous la forme d'un bail emphytéotique jusqu'à 99 ans

L'association bénéficiaire est alors libre d'organiser comme elle **l'entend les activités & les usages dans ce lieu**, et de procéder à tous types de travaux & aménagements qu'elle juge nécessaires; à l'exception de le dégrader, le céder ou le détourner de sa vocation initiale telle que définie par ses statuts



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

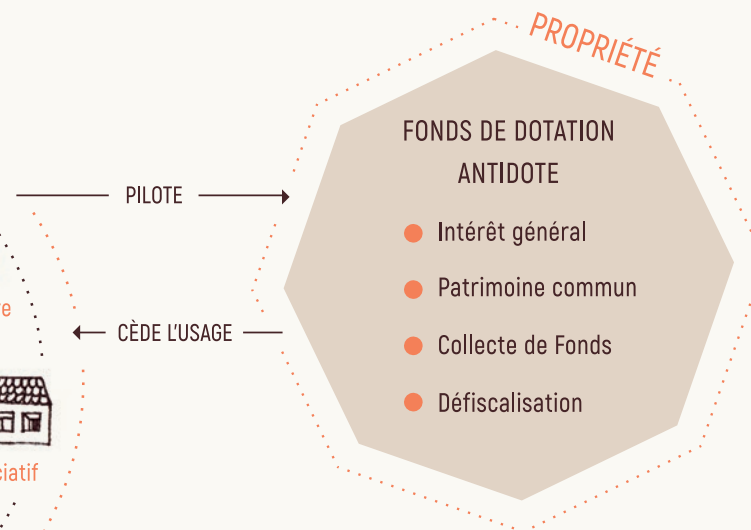
Le fonctionnement d'Antidote suit une logique en accord avec les **valeurs d'autonomie, d'horizontalité & d'autogestion** défendues dans son Manifeste.

Chaque Association des lieux est **membre des Passagères de l'Usage**, association fédérative qui pilote le fonds de dotation.

Deux délégué-es de chaque association portent leurs avis dans **l'assemblée décisionnaire** (appelée Conseil Communal) qui se **réunit trois fois par an**.

De la sorte, **chaque usager·ère d'un lieu** contribue à la bonne marche du fonds de dotation & **participe aux prises de décisions**, sans qu'il y ait d'un côté des décideur·euses & de l'autre des bénéficiaires.

**SÉPARATION ENTRE LE DEVENIR DES BIENS,
& CELUI DES PERSONNES QUI SE VIVENT
COMME DES USAGÉ·RES, DE PASSAGE SUR CES LIEUX.**



**IMPLICATION DES USAGÉ·ÈRES DANS LA GESTION DE LA STRUCTURE,
DÉCONCENTRATION DU POUVOIR, FONCTIONS ET REPRÉSENTATIONS FONDÉES
SUR DES MANDATS IMPÉRATIFS (SELON LA LOGIQUE CHÈRE AUX ZAPATISTES
DU MANDAR OBEDECIENDO OU «COMMANDER EN OBEÏSSANT»)**

COMMENT NOUS REJOINDRE ?

Les critères définissant les projets qui nous rassemblent tiennent en peu de mots :

- Reconnaissance dans les **valeurs défendues par l'association Les Passagères de l'Usage**
- **Activités d'intérêt général** (production, services, agitation culturelle & sociale...)
- **Gestion commune & égalitaire**
- Attention particulière aux rapports de pouvoirs non consentis

Le choix des projets qui rejoignent *Les Passagères de l'Usage* passe principalement par des liens humains. En effet, la cooptation du projet est confirmée, à l'issue d'un processus formel d'échanges & de rencontres, par l'accord unanime de l'ensemble des membres actifs.

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Si vous partagez notre vision d'un archipel de lieux engagés politiquement, pérennes & solidaires entre eux, voici quelques manières simples de nous soutenir :

- Parler du projet autour de vous, tout simplement
- Faire une donation financière ou matérielle, défiscalisée selon les règles légales
- Le Fonds de dotation peut aussi recevoir les legs & les dons sous forme de foncier...

JE FAIS UN DON...

66% de réduction d'impôt, dans la limite de 20% du revenu imposable.

exemple : Un don de 50€ ne vous coûtera en réalité que 17€, un don de 100€ ne vous en coûtera que 34€.

Prénom, Nom (ou personne morale) :

.....

Adresse postale :

.....

Adresse Mail :

Montant du don :

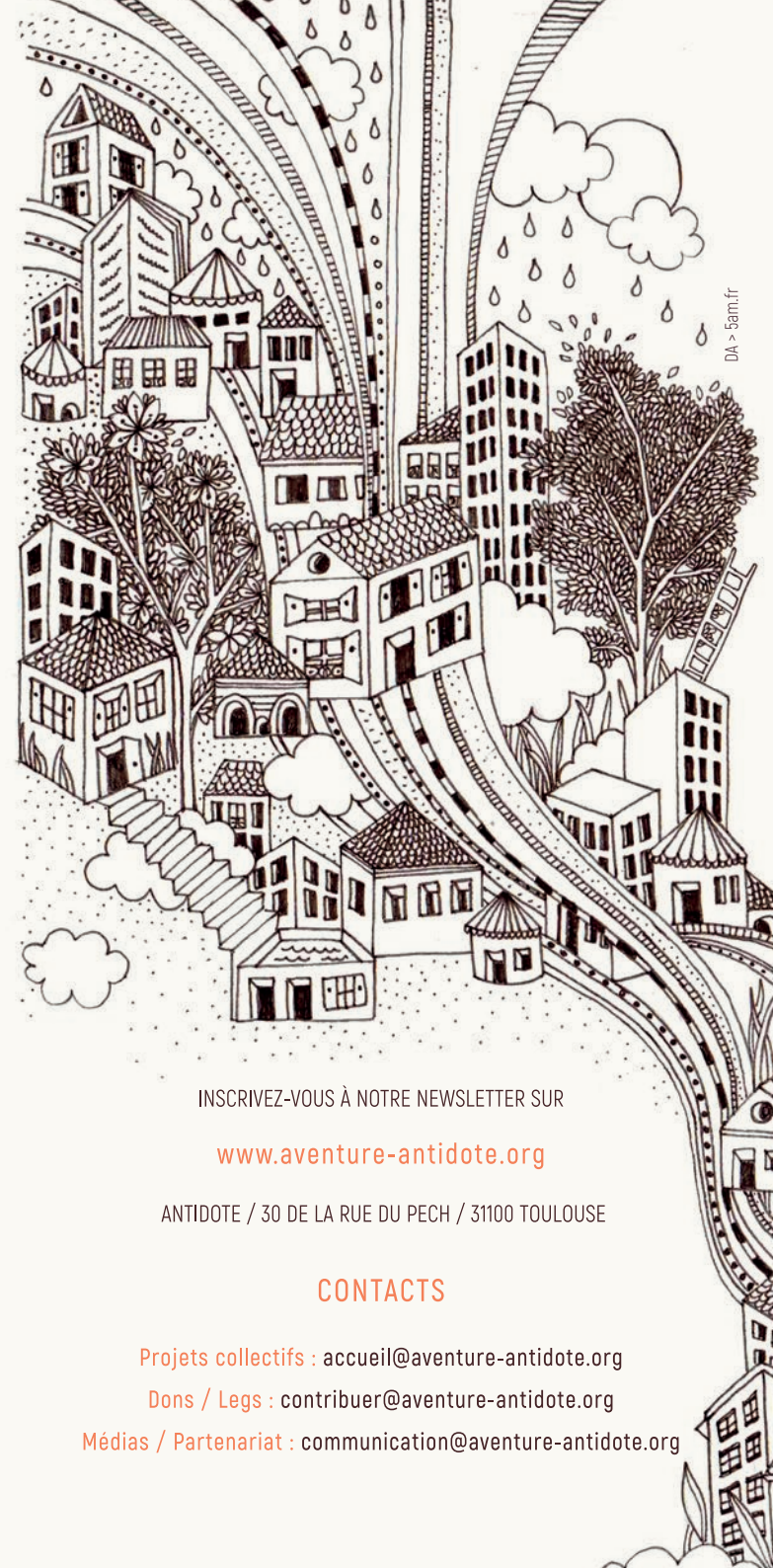
Nature du don : ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement

Antidote / Crédit Coopératif, 4 à 6 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE / Code banque : 42559 / Code guichet : 10000 N° de compte : 08023828478 / Clé RIB : 95 IBAN : FR76 4255 9100 0008 0238 2847 895 Code BIC : CCOPFRPPXXX

☐ J'accepte d'être recontactée

☐ J'accepte que mes coordonnées soient conservées

dans la base de donnée sécurisée de l'association *Les Passagères de l'Usage* afin de faciliter ses campagnes de communication. Ces informations ne seront communiquées à aucun autre tiers et seront conservées pour une durée illimitée.



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER SUR

www.aventure-antidote.org

ANTIDOTE / 30 DE LA RUE DU PECH / 31100 TOULOUSE

CONTACTS

Projets collectifs : accueil@aventure-antidote.org

Dons / Legs : contribuer@aventure-antidote.org

Médias / Partenariat : communication@aventure-antidote.org